



Paris, le 3 novembre 2009

Communiqué de presse

LES FONDS DE DOTATION, UN AN APRES

Créés par la LME du 4 août 2008, les fonds de dotation avaient notamment pour vocation de développer le mécénat des petites entreprises en leur ouvrant droit à une réduction d'impôt égale à 60 % du montant des versements (pris dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires).

D'après cette loi « Le fonds de dotation est une personne morale de droit privé à but non lucratif qui reçoit et gère, en les capitalisant, des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable et utilise les revenus de la capitalisation en vue de la réalisation d'une œuvre ou d'une mission d'intérêt général ou les redistribue pour assister une personne morale à but non lucratif dans l'accomplissement de ses œuvres et de ses missions d'intérêt général ».

Un an après l'incitation fiscale a-t-elle porté ses fruits ? Où en est-on sur le terrain ?
Anne-Cécile Marin, expert-comptable associée du cabinet Sodarex fait le point.

Un succès en demi-teinte

Le comité stratégique des fonds de dotation, mis en place par Christine Lagarde constate "le succès de ce nouvel instrument juridique : 7 mois après la publication du décret du 11 février 2009, déjà plus de 65 fonds de dotation sont créés".

Compte tenu des facilités accordées par le gouvernement à ce nouveau type de structure, on aurait pu penser que les mécènes se seraient précipités sur l'occasion, ce n'est manifestement pas le cas ! La crise est bien sûr passée par là, les budgets de communication ont été érrillés, toutes les dépenses non indispensables ont été annulées, la survie de l'entreprise est l'unique préoccupation d'une bonne partie des chefs d'entreprise.

Rien ne se fait sans une impulsion et une volonté fortes

Mais la crise, ici encore, a bon dos ; un texte de loi ne suffit pas à faire naître les initiatives. La création d'un Fonds de Dotation n'est utile que si des mécènes veulent se regrouper sur un ou plusieurs projets, sinon ce n'est qu'un "machin " de plus, comme la France aime tant à en créer ! Ce type de regroupement suppose une volonté forte d'un groupe d'individus, une compétence administrative minimum pour la mise en place du dispositif, et surtout un (ou des) projet(s) de mécénat, bien identifiés.

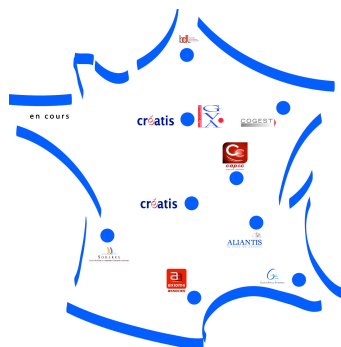
Il faudra donc un peu de temps pour que les acteurs se regroupent, que les projets prennent de l'ampleur et que les fonds de dotation montrent leur réelle utilité.

Gageons qu'il y a assez de beaux projets de mécénat et suffisamment de donateurs qui veulent travailler en commun pour que le nombre de fonds progresse rapidement.

A propos de Différence

Différence est un groupement de 9 cabinets indépendants d'expertise comptable, audit et conseil. Différence est une alliance de cabinets de taille homogène qui partagent une vision commune de l'entreprise, du management des hommes et dont les dirigeants ont la passion du conseil. Implanté sur le territoire national Différence accompagne ses clients dans leur politique de développement régional ou national. Chaque cabinet membre de Différence figure parmi les plus performant de sa région.

Les membres de Différence



A propos de Sodarex

Cabinet d'expertise comptable, audit et conseil leader dans sa région Sodarex est implanté à Bordeaux, Blanquefort, Cadillac et Saint Médard en Jalles. Son équipe de 60 personnes dispose de compétences multiples et spécialisées* au service de l'optimisation des décisions du chef d'entreprise dans son environnement professionnel et la gestion de son patrimoine privé.

** négoce et viticulture, immobilier LMP, LMNP, maisons de retraite, associations, créateurs d'entreprise.*

Contacts presse

Différence : Marie Bluzet – actéris – mbluzet@acteris.net - 01 44 69 84 01 / 06 32 34 14 47.

Sodarex : Anne-Cécile Marin – ac.marin@sodarex.com - 05 56 69 62 72